



PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à réalisation de l'opération de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Bords de Seine aval sur le territoire de la commune de ATHIS-MONS

Par arrêté n° 2018/SP2/BCIT/n°093 du 17 décembre 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération de la ZAC des Bords de Seine aval sur le territoire de la commune de ATHIS-MONS

Cette enquête publique se déroulera du 14 janvier 2019 au 16 février 2019 inclus (soit 34 jours consécutifs).

Le projet est présenté par la Société Anonyme d'Économie Mixte (S.A.E.M.) Essonne Aménagement.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent lui être demandées à l'adresse suivante : Essonne Aménagement – 9, cours Blaise PASCAL – 91034 EVRY CEDEX.

Monsieur Pierre-Yves NICOL, Technicien territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, avenue du général de Gaulle, 91120 PALAISEAU.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment de l'étude d'impact, comprenant un résumé non technique, des avis et de la note d'information de l'autorité environnementale. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>

Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie d'ATHIS-MONS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie d'ATHIS-MONS. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet : <http://zacsdesbords-seineaval-athismons.enquetepublique.net> ou par courriel à l'adresse mail ci-après : zacsdesbords-seineaval-athismons@enquetepublique.net pendant toute la durée de l'enquête publique.

Des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres dématérialisés créés à cet effet à travers le site internet : <http://zacsdesbords-seineaval-athismons.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants : **Mairie d'ATHIS-MONS, Place du Général de Gaulle 91200 ATHIS-MONS.**

Le Lundi 14 janvier 2019 de 9h30 à 12h30	Le Mercredi 6 février 2019 de 15h à 18h
Le Jeudi 24 janvier 2019 de 15h à 18h	Le Samedi 16 février 2019 de 9h à 12h

Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de quinze jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Sous-Préfet son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Essonne, à la Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, ainsi qu'à la mairie d'ATHIS-MONS. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Amenagement-et-urbanisme>